

# Baux ruraux : connaître ses droits et les faire respecter

## OBJECTIFS

Connaître la réglementation du statut du fermage : conclure un bail, son renouvellement, sa résiliation, le montant du fermage. Savoir faire respecter les droits découlant du statut du fermage, connaître le rôle et le fonctionnement du Tribunal paritaire

## ENJEUX

Les dernières lois d'avenir pour l'agriculture ont apporté des modifications au statut du fermage. Le fermage est, depuis 1980, le principal mode de faire-valoir des terres agricoles et cette tendance se renforce au fil des années. Les 3/4 des surfaces agricoles utilisées en France sont exploitées en fermage. Dans ce contexte et face à la pression foncière, il est nécessaire pour les agriculteurs de connaître, savoir appliquer et faire respecter le statut du fermage. Par ailleurs, une meilleure connaissance du statut du fermage contribue à prévenir les conflits pouvant survenir entre preneurs et bailleurs.

## PRÉ-REQUIS

aucun

## CONTENU

Recueil des attentes des stagiaires  
bref historique et champ d'application statut du fermage  
conclure un bail  
Montant du fermage et révision  
les cas de résiliation et de non renouvellement  
Le droit de préemption  
modifications apportées par les Lois d'avenir, leurs applications et impacts sur les exploitations  
fonctionnement et recours au Tribunal paritaire des Baux ruraux

Méthodes pédagogiques : alternance d'apports théoriques, Séquences de travail en individuel, en sous groupe et en groupe. Mise en pratique à partir des situations amenées par les stagiaires

Mode de validation de la formation : attestation de présence fournie en fin de formation

Cette formation s'adresse aux agriculteurs, trices, aux porteurs. ses de projet et aux agriculteurs représentants organisations professionnelles (CAJ, représentants fonciers, assesseurs...)

\* En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

## Infos complémentaires

### ORGANISÉE PAR

ADDEAR Loire

**DURÉE** : 1 jour(s)

**DATE LIMITE** : 24/01/2019

### TARIFS

VIVEA

**Gratuit**

pour les porteurs de projet en parcours à l'installation cette formation peut être inscrite au PPP. Nous contacter pour toute question de financement

### ATTESTATION

Aucune

### RENSEIGNEMENTS

Responsable de Stage Delphine Guilhot, formatrice Installation transmission à l'ADDEAR de la Loire  
it.addear.42@orange.fr

ADDEAR Loire

4 Bis rue Philibert MOTTIN

42110Feurs

Tel. 04 77 26 45 51

N° d'organisme de formation :  
82420117742

**NOTE** : repas partagé à midi

## DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
31/01/2019	ADDEAR 42 rue Philibert Mottin 42110 Loire	Delphine Gavend, juriste droit rural